



DÉCISION n° 2025/11/0500



Objet : SD Concept Evènement contrat de prestations de services dans le cadre des animations de Noël à Gallician, le samedi 13 décembre 2025

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de
l'événementiel
D-2510-006144

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestations de services avec SD Concept Evènement à l'occasion des animations de Noël, le samedi 13 décembre 2025 à Gallician.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est conclu avec SD Concept Evènement et la commune de Vauvert à l'occasion des animations du marché de Noël : le samedi 13 décembre 2025, Place Pierre Aubanel à Gallician, de 14h à 17h.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour la somme de six cent quinze euros soixante centimes TTC (615,60€ TTC).

Article 3 : La dépense sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240, code 15.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 20 NOV. 2025

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités


Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 20 NOV. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... 20 NOV. 2025

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier